

PRIX DES CARBURANTS

QUOI DE NEUF ?

LA "REMISE CARBURANT" A ÉVOLUÉ AU 1^{ER} SEPTEMBRE EN PASSANT DE 0.18 €/LITRE À 0.30 €/LITRE.

QUELS CARBURANTS SONT ÉLIGIBLES ?

LE GAZOLE

LE GAZOLE NON ROUTIER

GNR

LE GAZOLE PÊCHE

LES ESSENCES

SP95

SP98-E5

SP95-E10

LE GAZ PÉTROLE LIQUÉFIÉ CARBURANT

GPL-C

LE GAZ NATUREL VÉHICULE

GNV

SOUS FORME COMPRIMÉE

GNC

SOUS FORME LIQUÉFIÉE

GNL

L'ÉTHANOL DIESEL

ED 95

SUPER-ÉTHANOL

E85

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE REMISE ?

- La subvention est versée aux distributeurs de carburants qui la rétrocèdent aux stations-service et aux professionnels.
- Les prix affichés pour les consommateurs (particuliers + professionnels) tiennent compte de cette remise.



CETTE RÉDUCTION EST CALCULÉE AVEC LA TVA : soit 25 centimes de réduction HT plus 20% de TVA (30 centimes), puis 8,33 centimes HT plus 20% de TVA (10 centimes d'euro).

EN CORSE,

la TVA étant à 13%, la réduction est de 28,25 centimes d'euro en septembre-octobre, puis passera à 9,42 centimes d'euro en novembre-décembre.

EN OUTRE-MER,

les produits pétroliers étant exemptés de TVA, la réduction correspond à la remise nette de 25 centimes.

1

LA REMISE EST PROLONGÉE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022.

2

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE, LE MONTANT DE L'AIDE SERA DE 0,30€ / LITRE.

3

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2022, LE MONTANT DE L'AIDE SERA MINORÉ À 0,10€ / LITRE.

POUR EN SAVOIR +

